

## Appel à candidature auprès des maternités de PACA pour bénéficier d'un accompagnement méthodologique sur la mise en place d'un plan d'action de prévention en santé environnementale

Les 1000 premiers jours de l'enfant, de la période intra-utérine aux 2 ans, sont déterminants pour la santé physique et psychique. Durant cette période, l'exposition à certains polluants de l'environnement intérieur peut accroître les risques sur la grossesse, le développement embryonnaire et la santé future de l'enfant à venir.

Les professionnels de santé et les maternités ont un rôle primordial à jouer à la fois dans l'accompagnement et l'information des futurs parents et parents de jeunes enfants mais également en tant que lieu exemplaire et de référence.

Afin de soutenir les maternités dans leur mobilisation, l'ARS PACA et l'association Agir pour les générations futures proposent aux maternités un accompagnement méthodologique par l'agence Primum Non Nocere spécialisé dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises et la Santé Environnementale en milieu hospitalier.

L'ambition de cette démarche est de limiter l'exposition aux polluants intérieurs des femmes enceintes et des jeunes enfants au sein des maternités mais également auprès des professionnels qui y travaillent. Elle est également de créer une dynamique collective régionale permettant l'échange de bonnes pratiques et d'avancer ensemble vers un but commun.

La démarche a été déployée sur une phase pilote pour 13 établissements en 2022 et se poursuivra pour 13 autres établissements en 2023.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au **16 décembre 2022**.

Les maternités volontaires doivent renvoyer l'acte de candidature complété et signé par la direction de l'établissement à l'ARS PACA et à l'association « Agir pour la santé des générations futures » aux adresses électroniques suivantes :

[fabrice.dassonville@ars.sante.fr](mailto:fabrice.dassonville@ars.sante.fr)

[clement.pietin@ars.sante.fr](mailto:clement.pietin@ars.sante.fr)

[alice.gautreau@agenceprimum.fr](mailto:alice.gautreau@agenceprimum.fr)

## En quoi consiste cet accompagnement ?

Un auto-diagnostic de vos pratiques en santé environnementale grâce à l'appui de la plateforme Primum Office, une réunion collective d'aide au remplissage et un appui individuel en visioconférence.

Chaque établissement recevra un rapport individuel issu de son auto-diagnostic assorti de préconisations d'amélioration et de la suggestion d'un plan d'action. Ces résultats ne seront pas communiqués à l'ARS sans votre accord au préalable.

Les thématiques du diagnostic sont les suivantes:

- La gouvernance et la communication,
- Les relations avec les parents et nouveau-nés,
- Les achats,
- L'hygiène,
- Les bâtiments,
- L'alimentation,
- La santé environnementale au travail,
- Les matières résiduelles.

## Ce que la démarche vous permet :

De mieux identifier vos points forts et vos points d'amélioration.

D'établir, à partir, de l'auto-diagnostic vos priorités d'actions pour la mise en conformité avec certains points du référentiel de certification des établissements de santé par la HAS.

De valoriser vos points forts en interne et en externe, de bénéficier de l'intelligence collective et du retour d'expérience d'autres maternités

D'accéder à une base de données sur des produits utilisés en milieu hospitalier, expertisés sans perturbateurs endocriniens, avec faible émission de COV grâce au LabRSE, plateforme développée par Primum Non Nocere.

## Ce que la démarche implique pour vous :

La désignation de **deux référents**, au sein de votre maternité, en charge du suivi du dossier. Un référent administratif et un référent soignant. Ils auront la charge du suivi général du dossier, de la remontée des données pour l'auto-diagnostic en lien avec les autres services et professionnels de l'établissement.

La mobilisation en interne pour la mise en œuvre du plan d'action.

Un engagement à participer sur la durée d'accompagnement du projet en 2023.

## Calendrier prévisionnel



## Vous voulez en savoir plus ?

Vous souhaitez engager votre maternité et faire d'ores et déjà acte de candidature ?

Nous vous invitons à la réunion bilan de la session 2022, le 15 décembre prochain. Cette réunion sera l'occasion de vous présenter l'accompagnement proposé ainsi que les témoignages de changements engagés par d'autres maternités dans votre région. Un temps d'échange suivra cette présentation pour répondre à vos questions.

**Pour vous inscrire à la réunion :**

Cliquez ici : <https://forms.office.com/r/2BGjV5w3qE>